UFA SAINTE BERNADETTE

TITRE PROFESSIONNEL
ASSISTANT RESSOURCES HUMAINES

Public visé
Formation accessible à tout public entre 16 et 29 ans révolus. La condition d'âge peut évoluer en fonction de la situation du candidat.

Prérequis
Avoir le baccalauréat ou un titre professionnel de niveau 4

Maîtriser le traitement de texte, tableur, rédaction et présentation d'écrits professionnel

Modalités et délais d'accès
Dates de la formation : du 03/09/2021 au 28/10/2022 – Entrée en formation possible jusqu'au 03 décembre 2021 sous réserve d'un entretien de candidature préalable concluant

Inscription par le biais d'un dossier de candidature
Modalités d'admission : entretien, test de positionnement
Une signature de contrat post entrée en formation est possible dans un délai de 3mois (selon la législation en vigueur)
Délais : Article L6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat »

Objectifs professionnels
- *Assurer l'administration du personnel*
- *Mettre en œuvre le processus de recrutement, d'intégration et de formation des salariés*

Perspectives post- formation
Formation qui a pour optique l'insertion professionnelle à l'obtention du titre, toutefois il existe des continuités d'études :

- licence professionnelle bachelor RH, ou une licence professionnelle des métiers de la GRH.
- titre professionnel de niveau 6 « Responsable de ressources humaines et paie »

SCAN ME

Organisation de la formation - Moyens et méthodes pédagogiques
Formation en présentiel, en alternance avec l'entreprise d'accueil.

L'alternance est réalisée sur la base de 1 jour par semaine en centre, avec une journée complémentaire par mois et le reste en entreprise.
Les heures en centre font parties intégrantes de la vie en entreprise soit une base horaire de 35h00 par semaine et sont obligatoires.
La formation est modulaire avec un accompagnement personnalisé et une méthode pédagogique s'appuyant sur les expériences vécues en entreprise pour intégrer le contenu théorique.

Elle se compose de trois modules :
Module 1 : Assurer les missions opérationnelles de la gestion des ressources humaines
Module 2 : Contribuer au développement des ressources humaines

Avec une journée d'intégration préalable : Accueil, présentation des objectifs de la formation, point administratif, partie règlementaire sur la vie de l'apprenti et de l'apprentissage.

Des rencontres en entreprises et individuelles sont convenues à chaque fin de période pour assurer un suivi optimal du stagiaire.
Un module de technique de recherche d'emploi est proposé en fin de parcours

Moyens Pédagogiques *:*
Documents écrits, diaporama, supports d'autoformation, outils multimédias, supports numériques
Moyens techniques *:*
Salles informatiques, atelier administratif, salle de formation, matériel auto-visuel : tableau VTI, vidéo projecteur, APN.

UFA SAINTE BERNADETTE

TITRE PROFESSIONNEL
ASSISTANT RESSOURCES HUMAINES

Notre plateau technique est conforme et adapté aux exigences du RC de ce titre professionnel

Modalités d'évaluation

Evaluer par le biais d'un livret des évaluations passées en cours de formation (évaluations des acquis du stagiaire par le formateur)

Validation

Diplôme de niveau 5 décerné par le Ministère du travail
Possibilité de valider un/ou des blocs de compétences et de les repasser l'année suivante en cas d'obtention partielle du titre.

Nombre de participant

Minimum 5 participants

Durée de la formation

578 heures de formation en centre sur 12 mois

Tarifs de la formation

Coût maximum : 12000€

Selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage »

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap)

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé
Tarif de la formation = montant de la prise en charge OPCO
Pour les employeurs du secteur public, se référer au décret no 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public t
Article L6211-1 « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »
Article L6227-6 « Les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent… »

Accessibilité handicap

- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Adaptation des moyens de la prestation en fonction des besoins relatifs au handicap
- Présence d'une référente handicap relai sur centre : Madame Dorothée Cochart
Référente handicap du CFA Jean Bosco : Sophie Dumortier 07.87.14.25.31 ou dumortier.s@cfajeanbosco.fr

Coordonnées

UFA SAINTE BERNADETTE *225 RUE DES ANCIENS D'AFN – BP 40111* *59572 JEUMONT CEDEX* *03.27.39.65.24* *ufa@stebernadette-jeumont.com*	*Abdelfatah El Mansouri* *Expert mise en relation* *Territoire Grand Hainaut* *06.48.79.38.40* *elmansouri.a@cfajeanbosco.fr* *10 rue Horus – Parc de la Haute Borne – Villeneuve d'Ascq* *cfajeanbosco.fr*

Taux de la dernière session de formation

- Pas de taux de performance- Première session en cours*

Valeur ajoutée

- *Accompagnement des apprentis (point écoute)*
- *Effectif réduit*
- *Projet pédagogique certification Voltaire*